

Prévention des innondations



C'est une année exceptionnelle ! La pluviométrie enregistrée le confirme. Le niveau des nappes a été souvent extrêmement haut, saturant les sols qui ne peuvent plus absorber.

Dans cette situation, plus que jamais, les berges des fossés, ruisseaux et rivières qui permettent l'écoulement des eaux doivent être dégagés.

Ilrevient aux propriétaires d'entretenir les abords des cours d'eau. Rappelons également qu'il est interdit d'entreposer ou de stocker tous matériaux (bois, matériaux de construction...) ou autre déchets verts (tontes de pelouse, feuilles mortes...) dans et à proximité des cours d'eau.



«La Poste ne fermera pas à Prat-Bonrepaux»

Dernièrement, un article de presse relatait de fréquentes fermetures de notre bureau de Poste et

Très attaché à la conservation des services dans notre village, la municipalité s'est inquiétée auprès du directeur départemental de la Poste

Celui-ci, dans son courrier de réponse «tient à nous rassurer quant à la pérennité du bureau» de Prat-Bonrepaux, précisant qu' «en aucun cas, une fermeture définitive n'est programmée».

Outre les services postaux, l'agence bancaire est d'une importance capitale pour de nombreux résidants de Prat.

Si La Poste nous assure que «la dynamisation, tant en terme commercial que de service public, est la priorité du bureau de Prat-Bonrepaux», la municipalité voudrait encourager la population à privilégier ce bureau pour ses opérations postales.

En effet, nous avons tous, Pratéens et voisins des villages alentours, ur rôle à jouer au travers de nos habitudes, pour le maintien des services et des commerces dans notre bourg

CARNET NOIR DE LA MUNICIPALITE

Le 28 septembre dernier, décédait trois mois et demi après son épouse Sylvette, notre concitoyen Jean PINCE de Bonrepaux.

Nous nous souvenons que Jean fut Conseiller Municipal durant 4 mandats, de 1959 à 1983 dans les municipalités dirigées par Roger MAURETTE.

Pondéré dans ses avis, sage dans ses décisions, Jean PINCE laisse le souvenir d'un homme fidèle à sa terre et à ses amis.

A sa famille, à ceux qui l'ont apprécié et aimé, nous exprimons nos condoléances attristées.



